



Règlement intérieur - TENNIS

Les adhérents sont priés de se conformer au règlement intérieur du club.

ACCES

- Les terrains sont ouverts à tous les membres du club et leurs enfants garçons et filles à jour de leur cotisation.
- Les horaires d'ouverture sont portés à la connaissance des membres par voie d'affichage.
- Pour pouvoir jouer, les non membres du club doivent s'acquitter du droit d'accès aux terrains.

RESERVATION

- Pour les membres du club, la réservation doit se faire obligatoirement par l'application qui vous sera communiquée par le club.
- Pour les non membres, la réservation, payable sur place à l'avance, se fait pour une **durée maximale d'une heure** à l'issue de laquelle les joueurs doivent quitter immédiatement le court.
- Toute réservation doit passer obligatoirement par la direction du club et/ou le responsable du terrain qui attribuera le court selon l'ordre de priorité de réservation.
- Les adhérents membres du club peuvent bénéficier d'un maximum de deux séances par semaine. Au-delà, toute séance supplémentaire peut être réservée auprès de la direction moyennant un paiement additionnel.
- Les joueurs présents ne peuvent en aucun cas conserver la priorité sur le court si d'autres joueurs, ayant une réservation, arrivent avec quelques minutes de retard. Tout manquement aux règles de réservation entraîne sa nullité.
- Le club se réserve le droit de réserver les courts pour des compétitions et événements sportifs, et d'en restreindre l'accès, tant pour les membres que pour les personnes extérieures, pendant la durée de la manifestation.

REGLES DIVERSES

- La tenue de tennis est obligatoire sur le court, à l'exclusion de toute autre tenue de sport (athlétisme, gymnastique). De même, seul l'usage des chaussures de tennis est obligatoire.
- Il est interdit d'apporter de la nourriture et de manger sur les courts, les lieux propres devront être rendus propres.
- Il est interdit de fumer ou de prendre des médicaments

- Il est interdit de s'entraîner avec des plaies ou pansements quelconques ou en étant atteint d'une maladie contagieuse
- Chaque joueur s'engage à être respectueux sur le court et d'avoir un comportement irréprochable. Tout joueur ayant un mauvais comportement s'expose à des sanctions dont la décision sera soumise à la direction du club.
- Le non-respect de ces règles ou tout écart de conduite ou propos malveillants sera sanctionné selon le règlement intérieur en vigueur du club.
- Pour les matchs disputés en nocturne, des frais supplémentaires liés à l'éclairage seront à la charge des joueurs, en plus du tarif de location du terrain. Ces tarifs sont portés à la connaissance des joueurs par voie d'affichage.

ECOLE DE TENNIS :

- Pour pouvoir participer, les enfants inscrits à l'école doivent être intégralement à jour de leur cotisation annuelle.
- En dehors des heures de cours, les enfants restent sous l'entièvre responsabilité des parents. Pendant les séances, ils sont placés sous la responsabilité du moniteur.
- Les parents ne sont pas autorisés à accéder aux courts pendant les entraînements.